

LA REVUE DE L'ÉCRAN

L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Directeur-Rédacteur en Chef: **André de MASINI** Directeur Technique: **C. SARNETTE**

43, Boul. de la Madeleine, MARSEILLE - C. C. P. : A. de MASINI, Marseille 46662

ABONNEMENTS - L'AN : FRANCE 45 Frs. - ÉTR. 65 Frs. — R. C. Marseille 76.236 — Tél. Nat. 26-82

13^{me} ANNÉE - N° 341 TOUS LES SAMEDIS le N° 2 fr. 21 Septembre 1940

C O U R R I E R

Depuis quelques semaines, les directeurs de salles, de « permanents » surtout, recommencent à avoir pas mal de soucis causés par des « ordres nouveaux » destinés à faire appliquer au pied de la lettre le texte du règlement de sécurité dans les salles.

Nous comprenons le louable désir d'ordre qui fait renforcer les consignes, mais, sans vouloir entamer une polémique peu de saison, nous croyons qu'il serait urgent de revoir ces consignes. Au moment où aucune valeur n'est reconnue par le seul argument de son existence, mais est revue, vérifiée et éventuellement corrigée avec un œil nouveau, les règles qui régissent le cinéma et qui en fait sont caduques doivent toutes être reconsidérées. Cela, certes, fait partie d'un corollaire du prochain statut de notre industrie, cela appartient aussi au programme de la corporation, mais on pourrait, semble-t-il, en attendant adoucir la consigne au nom de la simple logique.

Nous ne doutons pas que M. Surleau et les personnalités qui se sont intéressées au mouvement corporatif ne prennent effectivement en considération des données qui peuvent leur échapper, tandis qu'elles nous apparaissent com-

me l'évidence même à nous qui sommes « dans le bain » et y vivons.

Premièrement : Le texte qui nous régit — cela a été bien souvent répété — date de 1926. C'est déjà une cause de réforme pour une industrie en marche et en constante évolution; à ce moment-là, le cinéma permanent n'existait virtuellement pas comme formule d'exploitation. L'architecture spécialisée des salles n'était pas évoluée, ni dans ses conceptions, ni dans ses obligations. On a donc dû créer des règles indispensables à ce moment pour établir un minimum de sécurité, elles sont désuètes actuellement.

Deuxièmement : La réglementation nécessaire pour délimiter une chose aussi peu précise que la garantie de sécurité où joue pour 50 % la question de psychologie des foules, ne peut être utile que bien comprise dans son esprit (avec au besoin une certaine marge) plutôt que dans la rigidité du texte. Or il est à craindre que parmi ceux qui sont chargés de faire respecter ces règles, il en soit qui ne discernent pas bien la différence entre l'esprit et la lettre: Il est vrai, par exemple, qu'une entrée exigüe représente un danger pour une vaste salle mais cela ne justifie pas que l'on exige soudain 15 à 20.000 francs de travaux à un directeur parce que l'on vient de découvrir qu'il manque aux issues de la salle dix centimètres.

Enfin, il y a la fameuse, l'irritante question du *debout* dans les salles; question vitale dans le *permanent* qui fonctionne de la façon suivante: l'entrée n'est pas massive à heure fixe; le fait pour le spectateur de pouvoir assister au cours de la séance suivante, à la partie du programme qu'il n'aura pas pu voir au début, le fait entrer au cinéma *n'importe quand*. Néanmoins, il va de soi qu'à chaque fin de film il se produit une importante évacuation. Si l'on interrompt cette *circulation* constante des spectateurs en fermant la caisse plutôt que de faire entrer « debout momentanément » la salle se trouvera vidée à la séance suivante causant de la sorte, dans l'équilibre des recettes, un préjudice excessivement grave. Ce préjudice pourrait paraître de seconde importance si le *debout* empêchait l'évacuation normale, mais le *debout* ne gêne pas l'évacuation d'un public, même affolé; l'expérience en a, bien malgré nous, été faite lors des alertes et pourtant chacun a pu constater dans les rues dans quel état de nervosité les



Albert Préjean dans une scène de Métropolitain

alertes mettaient la foule. Aucun incident ne s'est produit dans les cinémas qui ont évacué en quatre à cinq minutes (temps largement suffisant pour le sinistre le plus rapide, diront les experts) les salles les plus « bourrées ». Nous estimons cette preuve à elle seule, largement suffisante.

Pourtant, s'il fallait d'autres arguments nous dirions que nous ne voyons pas comment se justifie une mesure qui n'a pas son équivalent dans les autres cas semblables où les foules sont massées en des lieux qui ne comportent aucune des mesures de sécurité exigées du cinéma. Que dit-on du *debout* dans les églises, lors de certaines fêtes ? de la compression humaine dans les rues étroites où se tiennent les marchés, rues où un accident grave peut à chaque instant se produire (incendie, explosion, rupture d'une conduite d'eau ou de gaz, dérapage d'une voiture, etc.).

... Et les grands magasins où les passages normaux déjà insuffisants pour une clientèle illimitée sont encore coupés d'éventaires formant chicane et barrant la fuite en cas de besoin ?

Enfin, il faut constater que cette phobie du *debout* vient, plutôt que d'une réflexion logique, d'une *impression* toute physique: une salle où les spectateurs assis sur des sièges fixés au sol sont encadrés par des spectateurs debout, est bien plus impressionnante qu'une salle où une centaine de spectateurs sont sagement tous assis sur des chaises rangées en bon ordre. Et pourtant, en cas de panique, les gens debout ayant l'entière liberté de leurs mouvements gagneraient la sortie dans le temps même que mettraient les autres à se lever et à sortir des rangées de fauteuils, tandis que ceux assis sur des *chaises non fixées au sol renverseraient tous leur siège*, selon une loi absolue bien connue des spécialistes des mouvements de foules, constatée par plusieurs d'entre nous qui ont assisté à une peur collective. Ces chaises formeront des obstacles dangereux dans lesquels on butera, il se produira une mêlée qui empêchera absolument l'évacuation. Or, chaque jour, chaque semaine, des milliers de spectateurs assistent à des spectacles sur des chaises non fixées au sol sans qu'intervienne le moindre procès-verbal, ni même le moindre avertissement. Cas aggravé encore du fait que cela se produit surtout dans des établissements dits privés ou assimilés, dont la clientèle comporte une majorité d'enfants, public plus difficilement maniable qu'aucun autre, et que des séances sont données sans toutes les sécurités des installations professionnelles.

Nous ne voudrions en aucune façon attaquer des organisations en général animées des buts les plus louables, mais néanmoins, il est anormal de voir les éléments de sécurité négligés à ce point dans ces manifestations (ne parlons pas des réunions politiques), tandis que l'on interdit à une salle permanente organisée, où les couloirs spécialement étudiés et aménagés sont et resteront libres de tout obstacle, d'accepter momentanément des spectateurs debout.

Dans ces mêmes salles où l'on verbalise pour des questions de surnombre ou de centimètres, on néglige par contre absolument une question autrement plus importante: l'éducation et l'entraînement du personnel pour les cas d'incendie ou de panique causées par un incident quelconque. Pourtant, si ce personnel qui représente les *catres* provisoires du public s'énervé, s'affole ou, au mieux, ne fait rien, le public, livré à lui-même, se sent abandonné, prend peur et son évacuation risque de dégénérer en panique si le hasard n'a pas glissé dans cette foule un homme qui devient tacitement le *chef de sécurité*. Tandis que la sortie se fera en toute certitude impeccablement si des consignes précises ont été données si chacun est à sa place: celui-ci

pour dériver le courant de la foule et le diriger sur toutes les issues au lieu de le laisser selon sa tendance, se précipiter sur une seule; si cet autre, dès l'alarme, a été ouvrir les portes de secours, si celui-là intervient au foyer même du sinistre; si chaque ouvreuse fait pour cette sortie imprévue un service aussi calme que pour l'entrée. Voilà où devrait se concentrer l'effort des nouveaux textes et des nouvelles méthodes pour la sécurité dans les salles.

Moins de jauges centimétriques, moins de calculs de la contenance du mètre carré en spectateurs, plus de préparation pratique, d'organisation de secours, de conférences obligatoires sur la sécurité et ses règles, de cours, de répétitions surveillées par les services intéressés et qualifiés.

Nous en arrivons là à des réalisations que nous attendons de la Corporation; lorsque le métier sera réservé aux gens vraiment du métier, tout le personnel des salles sera astreint, du chasseur au directeur, à un minimum de connaissances techniques et d'exercices pratiques qui pourront seuls les autoriser à exercer dans une salle où chacun détient une partie de la sécurité du spectateur.

De même, il serait plus utile de réglementer la « garde » des salles que de faire respecter des formalités, une salle aux portes réglementaires n'en est pas moins dangereuse si, aux heures dites « creuses » elle est abandonnée à un personnel insuffisant ou inexpérimenté.

A ce moment-là, nous aurions de vraies garanties de sécurité qui contribueraient au bon renom du cinéma, à la bonne marche des salles, à la bonne collaboration des membres de l'industrie avec les autorités responsables plutôt qu'une pseudo garantie, une gêne pour le public comme pour les gens du métier, une atmosphère de lutte et de vexations. L'organisation « psychologique » de la sécurité parachèverait une organisation qui, à part certains non-sens que nous venons de souligner, s'est avérée utile et a fait qu'à ce jour nous n'avons jamais eu à déplorer dans une salle de cinéma, les catastrophes qui ont eu pour théâtre des usines, des lieux publics divers ou des spectacles scolaires.

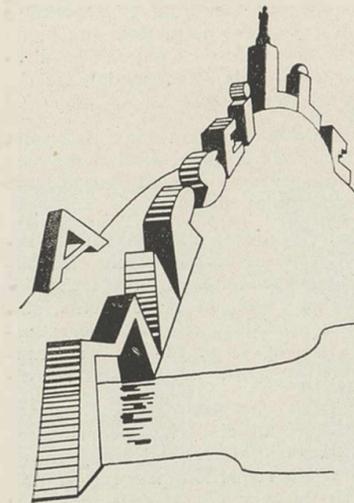
La Corporation inscrira cette question dans les premières lignes de son programme, mais en attendant la réalisation, il serait bon, voire indispensable, que les autorités compétentes montrent une grande souplesse dans les « arrêtés centimétriques » et la réglementation du *debout* dans les permanents; en contre-partie, que les directeurs d'exploitation qui ne l'auraient pas encore fait entreprennent l'éducation professionnelle de sécurité parmi tout leur personnel comme cela existe dans certaines usines et sur les bateaux.

R. M. ARLAUD.

Nous rappelons à nos lecteurs et clients que nos bureaux 43, boulevard de la Madeleine, Tél. N. 26-82 sont ouverts du Lundi au Vendredi inclus, de 14 à 18 h. En cas d'urgence, prière de vouloir bien laisser un mot dans notre boîte.

ESPOIRS
OU
LE CHAMP MAUDIT
LARQUEY - Gaston JACQUET - C. REMY - R. LYEN
ROBUR-FILM 44, Rue Sénac, MARSEILLE
Tél. Lycée 32-14

LA SITUATION DU CINEMA A MARSEILLE



Les Programmes de la Semaine.

CAPITOLE. — Sur scène : reprise de *Li sian maï* (4^e semaine).

PATHE-PALACE. — Sur scène : *Musique légère*, avec Madeleine Robinson.

ODEON. — Sur scène : *Sous le ciel de Cassis*, opérette (2^e semaine).

MAJESTIC. — *Hôtel du Nord* et *Trois, six, neuf*. Reprise.

REX. — *Les Aventures de Tom Sawyer* et *Parlez-moi d'Amour*. Reprise.

STUDIO. — *Place de la Concorde*. Reprise.

RIALTO. — *Tourbillon Blanc* et *Amir d'espionne*. Reprise.

CINEVOG. — *Bulldog Drummond en Afrique* et *Minuit Place Pigalle*. Reprise.

NOAILLES. — *La Bataille de l'Or* et *La Rivière des Hommes Perdus*. Reprise.

EXPLOITATION. — La formation en tandem Capitole-Majestic va renaitre pour la sortie sur Marseille de *Narcisse*. C'est là, certes, un événement dans l'exploitation et qui aura des répercussions sur la distribution. Il est en effet vraisemblable que ce premier « déblocage » va, par émulation, libérer d'autres premières visions et, avançant cette courte saison d'exclusivité dont nous parlions récemment, changer quelque peu la physionomie d'attente des loueurs.

Pour le tandem en question, il ne s'agit d'ailleurs que d'une expérience et non du recommencement régulier d'une politique, car le Capitole prépare pour les semaines qui suivront un spectacle de scène, avec Alibert et... Rellys.

PRODUCTION. — Aux studios Pagnol on tourne les dernières scènes de *La Fille du Puisatier*. Les extérieurs de ce film avaient déjà été repris d'ailleurs, il y a une dizaine de jours.

Rien n'est décidé pour les autres productions « inscrites au programme ». Il est fort question d'une nouvelle production Rivers, mais rien n'est encore terminé à ce sujet et toutes affirmations dans ce sens sont pour l'instant bobards de circonstances.

Rien n'est encore intervenu pour la pellicule négative. La maison Lumière a pu fournir presque normalement de la pellicule positive.

CORPORATION. — La Commission d'étude s'est réunie pour entendre le rapport de la visite faite à M. Surleau par MM. Letohic, Rachel, Vaccon, Trigon et Aschero.

M. Parant, retour de Cannes, fait un tour d'horizon résultant de ses divers entretiens avec les producteurs et les metteurs en scène, donnant ainsi la note sur la situation du cinéma en général, de la Corporation en particulier.

M. Vaccon entretient la Commission de divers problèmes importants administratifs et autres, auxquels l'exploitation se trouve en butte à l'heure actuelle.

M. Bourguet, sur sa demande, est chargé d'établir un rapport sur la situation à l'heure actuelle du cinéma français et de la Corporation, rapport susceptible d'être officiellement utilisé après approbation de la Commission.

Des interventions de MM. Parant et Vaccon, il apparaît de plus en plus urgent de constituer la Corporation et de lui donner la possibilité d'agir sans retard en face d'une situation qui ne permet plus aucun atermoiement.

R. M. A.

ESPOIRS
OU
LE CHAMP MAUDIT
LARQUEY - Gaston JACQUET - R. LYEN - C. REMY
ROBUR-FILM 44, Rue Sénac, MARSEILLE
Tél. Lycée 32-14

Pour bien connaître la France

PROCUREZ VOUS LES

VISIONS de FRANCE

LA PLUS BELLE COLLECTION A CE JOUR
30 VOLUMES PARUS

Adressez-vous à votre libraire ou
à défaut à l'éditeur

G. L. ARLAUD

3, Place Meissonnier, 3 - LYON



MALGRÉ LES EVÈNEMENTS,

CINEMATELEC

29, Boulevard Longchamp

MARSEILLE Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER

tout ce qui concerne

LE MATERIEL DE CINEMA

Pièces détachées

et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS

MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

AGENCE RÉGIONALE

Fauteuils "COLAVITO"

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets "AUTOMATICKET"

CHRONIQUE JURIDIQUE

LES LOYERS ET LE "PREJUDICE DE GUERRE"

Quand Saint Michel approche, la question des loyers devient une affaire de premier plan et je me permets d'abandonner aujourd'hui les questions syndicales et corporatives pour rentrer dans un domaine de réalisation immédiate.

Le décret-loi du 25 septembre 1939 a paru pour régler la question entre propriétaires fonciers et locataires gênés par le fait de la guerre. Ce décret est valable jusqu'à celui qui doit fixer la cessation des hostilités lequel, bien que nous soyons en état d'armistice, ne peut être promulgué qu'à la paix.

Il comporte des dispositions exceptionnelles qui sont applicables entre les bailleurs et les locataires de locaux à usage professionnel et commercial. Ce décret intervient encore dans les rapports entre les principaux locataires et les sous-locataires.

Il prévoit que des réductions pou-

vant aller jusqu'aux trois quarts du montant des loyers pourront être accordées aux locataires qui justifieront que, par suite des circonstances résultant de l'état de guerre (et survenues postérieurement au contrat), — c'est-à-dire que les contrats de louage de locaux signés pendant la durée des hostilités ne bénéficient pas de ce décret — ils ont cessé de jouir de l'usage de tout ou d'une partie des locaux, ou qu'ils sont privés d'une notable partie des ressources sur lesquelles il pouvait compter pour faire face aux paiements de leurs loyers (ex.: avant l'armistice, une grande partie du public ayant peur des alertes et des bombardements aériens s'abstenait de venir au cinéma, le privant ainsi de notables ressources). Les directeurs, aux termes mêmes du décret, ne pouvaient continuer normalement l'exploitation des locaux en vue de laquelle les lieux avaient été acquis; sans le préjudice des dis-

positions du décret du 1^{er} septembre 1939, (ce décret permettait aux occupants des locaux commerciaux d'obtenir des délais et suspendait les délais de procédure.)

La même réduction des trois quarts est accordée de plein droit si les conditions prévues dans ce qui précède sont remplies.

Les locataires qui prétendent bénéficier de ce décret doivent en avvertir le propriétaire par une lettre recommandée et, en cas de refus, suivre la procédure ordinaire de réduction de loyer, c'est-à-dire s'en rapporter au Code de Procédure ordinaire.

Par réciprocité, les propriétaires ayant des locataires qui invoquent ce décret de réduction peuvent se prévaloir de la loi du 31 décembre 1939 dont l'article 8 sur les propriétés bâties nous dit « que pour 1940 cette contribution sera diminuée d'un pourcentage égal à celui des loyers non recouverts.

LEON H. ASCHERO
Conseil juridique
de la Commission d'étude.

Programmez sans tarder
TROIS ARTILLEURS A L'OPÉRA
le plus gai des films gais
ROBUR-FILM J. GLORIOD
44, Senac - MARSEILLE

CHEZ
Charles DIDE
35, Rue Fongate - MARSEILLE
Téléphone: Lycée 76.60
vous trouverez
TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE
Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES

et du Matériel
BROCKLISS-Simplex



Elvire Popesco et Fernandel dans une scène irrésistible de L'Héritier des Mondesir

Et voici des chiffrés :

LE SUPER FILM

LES VAUTOURS DE LA JUNGLE

(en 2 épisodes)

réalise

A NIMES, au COLISÉE

Du 5 au 12 SEPTEMBRE (1^{re} époque)..... **51.655 Frs.**

Du 13 au 18 SEPTEMBRE (2^{me} époque)..... **51.239 Frs.**

A AVIGNON, au CAPITOLE

Du 13 au 18 SEPTEMBRE (1^{re} époque)..... **52.144 Frs.**

*Un film...
deux grosses recettes !*

CYRNOS - FILM

MARSEILLE

LYON

20, Cours Joseph Thierry, 20

75, Cours Vitton, 75

CHAMBRE SYNDICALE DES DISTRIBUTEURS DE FILMS DE MARSEILLE ET DU SUD-EST

NOTE

En présence des difficultés de tirage, de la raréfaction presque totale de la pellicule, de l'incertitude des approvisionnements en films dans les mois à venir, la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille et du Sud-Est recommande instamment à Messieurs les Exploitants, dans leur propre intérêt, de ménager les copies dans toute la mesure où ils le pourront, de veiller à la propreté des appareils pour éviter les rayures et surtout de tourner à la seule cadence normale de 24 images.

Pour ces mêmes raisons, la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille et du Sud-Est recommande également d'éviter l'exploitation de trois films au même programme, cette méthode de projection

provoquant nécessairement soit des coupures, soit une fatigue excessive des copies, lesquelles passent à une vitesse anormale.

La Chambre Syndicale espère que l'Exploitation tiendra compte des observations ci-dessus, car dans le cas contraire, elle se verrait contrainte et forcée de prendre des mesures radicales, pour sauvegarder son stock.

Films interdits.

La Commission de Contrôle des Informations de Presse vient de faire savoir à la Chambre Syndicale que les films suivants :

Le Dernier Tournant (A.G.L.F.)
Le Patriote (Filmsonor).
Gibraltar (Films Osso)
La Maison du Maltais (A.G.L.F.)
L'Homme au Masque de Fer
Perse

sont interdits.

Le film *Ultimatum* (A.G.L.F.) est provisoirement suspendu.

La Commission de Contrôle rappelle en outre que les arrondissements d'Aix et d'Arles ayant été rattachés au Contrôle local à Marseille, les distributeurs doivent lui faire parvenir chaque semaine, les titres des films programmés par les cinémas de ces arrondissements.

ON CÈDE CINÉMA

Grande Ville du Midi, 900 Fauteuils

1.500.000 Recettes

VENDEUR SE RETIRE

avec 650.000, comptant à voir

Georges GOIFFON & WARET

51, RUE GRIGNAN - MARSEILLE

Spécialisés dans la Cession des Cinémas

dans toute la Région du Midi.

CONSEILS & RENSEIGNEMENTS GRATUITS

FILMINTER, E. GAMET, 53, Rue Sénac - MARSEILLE - Lyc. 57-84

A TOUJOURS une Sélection homogène des
GRANDS SUCCÈS FRANÇAIS et ETRANGERS

LISTE SUR DEMANDE

"FILMINTER" informe MM. les Directeurs de la Région de Toulouse de l'**OUVERTURE**, cette semaine du
BUREAU - TRANSIT de TOULOUSE
33, Rue Denfert-Rochereau

pour les Départements de l'Ariège - Aude - Haute-Garonne - Gironde - Lot - Lot-et-Garonne
Aveyron - Tarn - Corrèze - Creuse - Vienne - Haute-Vienne
à la disposition de Messieurs les Directeurs de cette Région.

IL Y DIX ANS...

Revue de l'Écran N° 33 du
20 Juin 1930.

Au Sommaire :

PETITE CORRESPONDANCE entre le Secrétaire de la Ligue des Familles nombreuses de Marseille et A. de Masini, à la suite de l'article de Gabriel Bertin : *Le Cinéma et la morale catholique*.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS, pages officielles. — M. Fougeret donne le compte rendu du Congrès international de Bruxelles. On parle du Congrès de Bordeaux, au cours duquel, notamment, doit être inaugurée la Maison du Spectacle et du séjour de vacances pour les enfants du personnel au Cap Ferret, entreprise réalisée par la Mutuelle de Bordeaux.

« L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de M. Paradis, décide que le projet d'école d'opérateurs doit actuellement devenir définitif, vu l'urgence. »

Parmi les adhésions nouvelles, on enregistre celles de MM. Marcel Ollier

et Armand Dultrone, directeurs du Mondial à Marseille.

LES PRESENTATIONS, par G. O. :

Super Film (*Amours Sanglantes*, avec Lil Dagover et Hans Stüwe; *Rêve d'un jour*, avec Maria Korda et Harry Liedtke; *Le Pion*, avec Paul Askonas).

Agence Régionale Cinématographique (*La Tigresse de Rio-Grande*; *Cynisme* avec Clara Bow, Donald Keith et Lou Tellegen).

ECHOS. — M. Tony Guaitella, représentant de Nicaea Films, installe son bureau à Marseille : 20, rue St-Savournin; M. Isidore Tangy est nommé directeur de l'agence marseillaise de Paris Consortium Cinéma, M. Georges Rouvier reprenant la direction de l'Agence de Lyon; M. Emile Darbon, chargé des rapports avec la Presse chez Paramount, quitte cette firme pour prendre les mêmes fonctions chez Osso; Warner Bros, qui fêtent le 25^e anniversaire de leur Maison, ouvrent à Alger une Agence pour l'Afrique du Nord. El, pour la bon-

ne bouche, une nouvelle d'importance :

« Nous apprenons la constitution définitive de la Sté Ame des Etablissements Braunberger-Richebé. Cette firme se trouve composée, d'une part, par la Société Rachet et Richebé, détentrice de nombreuses salles dans la région et de l'agence Midi-Cinéma-Lecaton, et d'autre part, par la Société des Productions Pierre Braunberger, qui vient d'acquiescer les Studios de Billancourt. Le Conseil d'Administration est ainsi constitué MM. Marcel Monteux, président; Pierre Braunberger, Léon Richebé, Gabriel Martel, Henri Rachet, Reichenbach, Maurice Monteux et J. Levy, administrateurs. MM. Pierre Braunberger et Roger Richebé assureront la direction générale. »

Ce numéro publie une première *Liste des Etablissements de la Région du Midi équipés en sonore ou en cours d'équipement*. 49 salles y figurent, dont 10 à Marseille. Les marques représentées sont Western, R.C.A., Idéal Sonore, Sonor Film, Radio Cinéma, Tobis, Mélovox, L.N.A., Pacent, French Recording.

Rayon publicité : Ciné-France, Paramount, Warner Bros, Braunberger-Richebé, Nicaea Films, Agence Régionale Cinématographique.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE CINÉMATOGRAPHIQUE

vous rappelle sa production :

L'EMIGRANTE

LE CAFE DU PORT

BRAZZA

LE FEU DE PAILLE

LE PARADIS DES VOLEURS

LE POSTILLON DE LONGJUMEAU

QUI A TUÉ MISS PRESTON ?

LA GRANDE REVOLTE

LE MYSTÈRE DES DIAMANTS

LES MAINS DIABOLIQUES

DROLE D'EQUIPE



entièrement disponible dans ses Agences

MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp

LYON
3, Boul. Anatole France

TOULOUSE
75, Boulevard Carnot



Notre Numéro Spécial de Rentrée

C'est vers mi-octobre que doit paraître le Numéro spécial de Rentrée dont nous avons déjà parlé voici une quinzaine. Ainsi que chaque fois en pareille occasion, ce numéro contiendra, en dehors de nos articles sur les problèmes corporatifs et techniques de l'heure, de nos critiques et informations, une abondante partie documentaire, dont le principal élément d'intérêt consistera en une liste des salles de la zone non-occupée, exception faite de la région du Midi, pour laquelle notre récente documentation (Numéro de Noël-Nouvel An) demeure valable. Cette liste sera naturellement complétée par divers autres renseignements concernant la zone libre sur les possibilités de laquelle doit actuellement se baser notre industrie cinématographique.

C'est dire l'importance de ce numéro et du moyen de diffusion qu'il représente. Aussi ne saurions-nous trop engager ceux qui désireront y voir figurer leur documentation personnelle ou leur publicité, de nous écrire sans retard.

A BÉZIERS.

PALACE. — *Elle et Lui*, avec Charles Boyer et Irène Dunne; *Fantômes en Croisière*.

Sur scène : Pierre Dac avec sa compagnie: Nadia Dautry de l'A.B.C., Jean Marsac, Suzanne Staile, etc... ont présenté un gala de music-hall des plus réussis devant une salle absolument comble. Le fameux jeu des questions radiophoniques, en particulier, a obtenu un gros succès avec son prix de 500 francs en espèces.

TRIANON. — *La Folle Parade*, avec T. Power, A. Faye et Don Amèche.

Robin des Bois d'Eldorado, avec W. Baxter.

STAR. — *La Banque Nemo*, avec Victor Boucher, Mona Goya et Alice Tissot. *Diable au Corps*, avec Margaret Sullavan et Henry Fonda.

KURSAAL. — *L'Insaissable*.

ROYAL. — *Le Drame du Rapide 23*.

Paul PETIT.

ESPOIRS
OU
LE CHAMP MAUDIT

LARQUEY - Gaston JACQUET - C. REMY - R. LYNNEN

ROBUR-FILM 44, Rue Sénac, MARSEILLE
Tél. Lycée 32-14



L'AGENCE DE MARSEILLE

est transférée

3, Allées Léon - Gambetta, 3

Téléphone ; National 01-81

Michel PRAZ, Directeur

NOS ANNONCES

3 Frs. 50 la Ligne

Le texte des petites annonces doit nous parvenir au plus tard le mardi matin pour être inséré dans le numéro de la semaine.

Les annonces adressées par poste devront être accompagnées de leur montant en timbres à moins qu'elles n'aient été réglées par virement à notre C. C. Postal Marseille 466-62, A. de Masini, 43 Boulevard de la Madeleine.

— DEMOBILISE 25 ans; expérience distribution et exploitation, cherche situation chef de poste ou autre. Grosses références. (N° 9)

SYNDICAT DES OPÉRATEURS PROJECTIONNISTES DE MARSEILLE ET DU SUD-EST

Le Syndicat des opérateurs projectionnistes informe MM. les Directeurs qu'il a à leur disposition des opérateurs brevetés définitifs et de nationalité Française. Prière de s'adresser au Siège, 50, rue Vacon. Pour les cas urgents Tél. : 23-27 N.

Marcel PAGNOL termine « La Fille du Puisatier »

On n'a pas oublié que Marcel Pagnol qui fut souvent tenté dans le choix des sujets de ses films par le retour à la terre et le régionalisme avait commencé en mai dernier la réalisation d'une nouvelle production dont le cadre se situait une fois encore dans la campagne provençale et qui s'ornait du titre : *La Fille du Puisatier*.

Les événements arrêtaient sa camera.

Maintenant, il vient d'affronter au milieu des nombreuses difficultés du moment, la deuxième étape de *La Fille du Puisatier*. Son appareil de prises de vues est passé des studios de Marseille à Aix-en-Provence, d'Aix-en-Provence à Gèmenos, de Gèmenos au Pont de l'Etoile, d'où il est revenu aux studios pour tourner aujourd'hui de nouvelles scènes d'intérieur avec les principaux interprètes de *La Fille du Puisatier* : Raimu, Fernandel, la délicieuse Josette Day en tête, avec Charpin, Tramel, Georges Grey, Milly Mathis.

La Fille du Puisatier sera le premier film qui paraîtra sur nos écrans pour nous rappeler les heures tragiques que nous venons de vivre. Ces scènes, des plus émouvantes, seules assureront le succès de cette nouvelle production.

Pour la Saison 1940 - 1941

PRODIEX

dispose d'une Sélection incomparable

HENRI GARAT

RENÉE SAINT-CYR - ANDRÉ LEFAUR

avec ROLAND TOUTAIN et CONSTANT RÉMY

DANS

LE CHEMIN DE L'HONNEUR

NOËL-NOËL - JULES BERRY

dans

La FAMILLE DURATON

BLANCHETTE BRUNOY - CARETTE - ANNY FRANCE

avec
La plus belle Comédie Comique du jour.

MICHEL SIMON - JEANNE AUBERT

JEAN LOUIS BARRAULT et ARLETTY

DANS

SI TU M'AIMES

Une grande Comédie Musicale

ADIEU VIENNE

GUSTAVE FRÉLICH et ROLLA NORMAN

LA BOUTIQUE AUX ILLUSIONS

Fantaisie Cinématographique, avec une pléiade de Vedettes

NEUF DE TRÈFLE **L'ACCIDENT**

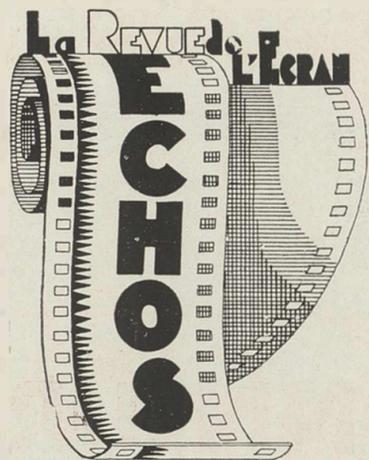
avec
ALBERT PREJEAN et DUVALLES

avec
TITO SCHIPA

AINSI QU'UN GRAND STOCK DE FILMS
où vous trouverez

LES MEILLEURES RÉÉDITIONS

D. BARTHÈS - 73, Boulevard Longchamp, MARSEILLE - Tél. N. 62-80



Une scène de L'Ombre du 2^e Bureau, avec Mirsille Perrey et Lucas-Gridoux

NECROLOGIE

Nous apprenons avec peine le décès de Mme Reiter, qui avait subi, il y a quelques mois une délicate intervention chirurgicale, et dont nous espérons le rétablissement final.

Nouvelle d'autant plus pénible que M. Reiter est actuellement prisonnier en Allemagne. Nous le prions de vouloir bien trouver ici l'expression de notre sympathie attristée.

DE PASSAGE

Entre tant de personnalités cinématographiques qui passent ou s'attardent en ce moment à Marseille, nous avons rencontré, ces jours derniers :

- M. Roger Weil
- M. Raymond Borderie, de la C.I.C.C.
- M. René Alexandre
- M. Robert Levy, de la Cie Parisienne Cinématographique

M. Marcel Teisseire, l'aimable chef de publicité de chez Fcx, qui attend avec impatience l'occasion de donner un but à son activité et à son imagination.

DE RETOUR...

Parmi les derniers démobilisés qu'il nous a été donné de revoir ces jours derniers, citons encore M. Bizot, dont on avait été quelque temps sans nouvelles, et qui a repris son poste à la Cie Fse Cinématographique, et notre ami Jean Pouillon, rentré depuis quelque temps déjà, et actuellement libre, au sens le plus total du mot.

CHEZ GOIFFON ET WARET

Le sympathique M. Georges Goiffon nous apprenait incidemment, l'autre jour, depuis le mois de juillet, six établissements cinématographiques avaient déjà été vendus par les soins du cabinet Goiffon et Waret.

N'est-ce pas là, en même temps qu'une marque évidente d'activité dans la branche cinématographique, une preuve de la confiance dont cette maison jouit auprès des vendeurs et acheteurs ?

CHANGEMENT D'ADRESSE

M. Michel Praz nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le changement d'adresse de l'agence Etoile-Film, qui du N° 114 du Boulevard Longchamp, émigre sur les Allées Léon Gambetta, N° 3 (à côté de Granet-Ravan). Le numéro de téléphone demeure le même : National 01-81.

A LA C.F.C.

M. Jean Wevert nous informe de l'installation d'une agence de la Cie Fse Cinématographique à Toulouse. L'adresse en est 75, Cours Carnot, le N° de téléphone 256-44.

Il nous rappelle en outre que le siège social de cette firme se trouve actuellement transporté à l'agence de Lyon.

GAMETFILMS A TOULOUSE

M. Ernest Gamet nous apprend l'ouverture à Toulouse, 33, rue Denfert-Rochereau, d'un bureau-transit destiné à faciliter les relations de cette firme avec les exploitants des départements de la partie non-occupée de la région de Bordeaux. Ce bureau sera placé sous la direction de M. Charles Gamet, qui connaît particulièrement cette région.

GRANET-RAVAN
MAISONS FLATIN-GRANET & C^{ie} & GRANET-RAVAN RÉUNIES

SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES
POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans le transport des Films en Service Rapide de Paris à Marseille et de la distribution sur le littoral

MARSEILLE	5 ALLÉES L. GAMBETTA TEL. NAT. 40.24-40.25	40 RUE DU CAIRE	PARIS	TELEPH. GUT 85.77	29, R. MARÉCHAL PÉTAÏN TELEPHONE: 838.69	NICE
ALGER	6 RUE COLBERT TELEPHONE: 10.06	4, RUE S ^t DENIS	ORAN	TELEPHONE 206.16	33, R. DE COMPIÈGNE TELEPHONE: 06.29	CASABLANCA

Établissements
RADIUS
130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Tél. N. 38 16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

Le Gérant : A. DE MASINI
Imprimerie MISTRAL - CAVAILLON.

Technique Organisation Matériel

<p>"SCODA" LR FAUTEUIL DE QUALITÉ Usine à Marseille Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp</p>	<p>POUR VOS FOURNITURES Adressez-vous aux ÉTABLISSEMENTS Charles DIDE 35 Rue Fongate, MARSEILLE Tél. Lycée 76-60</p> <p>Agent du Matériel Sonore "UNIVERSSEL"</p> <p>Agent du matériel BROCKLISS SIMPLEX</p>	<p>PROJECTEURS A. E. G. EQUIPEMENTS SONORES</p> <p>Système Klangfilm Tobis AGENCE DE MARSEILLE 6, BOULEVARD NATIONAL Tél.: N. 54-56</p>	<p>Appareils Parlants "MADIAVOX" Constructeur de tout Matériel</p> <p>12-14, RUE ST-LAMBERT MARSEILLE Tél.: Dragon 58.21</p>	
<p>APAREILS SONORES "UNIVERSSEL" AGENTS GÉNÉRAUX Etabl. RADIUS 130, Bd LONGCHAMP Tél.: N. 38-16 et 38-17</p>	<p>Tout le MATÉRIEL pour le CINÉMA CINÉMATELEC 29, Bd LONGCHAMP MARSEILLE Tél.: N. 00-66.</p> <p>Réparations Mécaniques Entretien — Dépannage</p>	<p>AUTOMATICKET CONTROLES AUTOMATIQUES Agence Sud-Est CINÉMATELEC 29, Bd LONGCHAMP MARSEILLE</p>	<p>à l'entr'acte... PIVOLO le bâton glacé savoureux et avantageux.</p> <p>58, rue Consolat Tél. N. 23-91. MARSEILLE</p> <p>FABRIQUE DE FAUTEUILS COLAVITO Villeneuve-ls-Avignon (GARD) Tél. 55</p>	
<p>CINEMECCANICA MILANO</p> <p>Agent Régional W. DE ROSEN, Ing ESE 278, Bd National - MARSEILLE Tél.: N. 28-21.</p>	<p>L'IMPRIMERIE au service DU CINÉMA MISTRAL C. SARNETTE Successeur à CAVAILLON Téléphone 20.</p>	<p>CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE DÉFENSE INCENDIE entreprise BARET Frères</p> <p>MARSEILLE 46, R. du Génie N° 02-52</p> <p>CAVAILLON 16, R. Chabron Tél. 384</p>	<p>Ets BALLENCY Constructeur TRANSFORMATIONS ET REPARATIONS TOUT LE MATÉRIEL DE CINÉMA AU PRIX DE GROS 36, RUE VILLENEUVE (ex-22) Tél.: N. 62-62.</p> <p>POUR VOS CLICHÉS... ET VOS DESSINS. Consultez LA S^{te} DES Photographeurs Réunis 71, RUE PARADIS - MARSEILLE</p>	
<p>Elles étaient 12 FEMMES</p> <p>MORLAY, ROSAY, PRESLE, STOCKFELD, BERRIAU, PARELY, MYRAL, PERREY, RENANT, STIRLING, DELBO, BRUNO, MIRANDE, FILMOPHON, REGINA, FILMOPHON</p>				<p>ESPOIRS OU LE CHAMP MAUDIT LARQUEY - Gaston JACQUET - C. REMY - R. LYNNÉ ROBUR-FILM 44, Rue Sénac, MARSEILLE Tél. Lycée 32-14</p>

AFFICHES L'IMPRIMERIE SCÉNARIOS
JOURNAUX **MISTRAL** ENCARTAGES
ÉDITIONS César SARNETTE, Successeur à CAVAILLON (Vaucluse) DÉPLIANTS
TÉLÉPHONE N° 20

au Service du Cinéma

Imprimeur des Éditions MARCEL PAGNOL.

... Qu'il faut avoir sous la main

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

MIDI
Cinéma
Location
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 48-26



AGENCE DE MARSEILLE
26, Rue de la Bibliothèque
Tél. Lycée 18-76 18-77



50, Rue Sénac
Tél. Lycée 46 87



53, Rue Consolat
Tél. : N. 27-00
Adr. Télég. : GUIDICINE



AGENCE de MARSEILLE
42, Boulevard Longchamp
Tél. N. 31-08



AGENCE DE MARSEILLE
M. PRAZ, Directeur
114, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 01-81



FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49 61



LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 42.10

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOD
44, Rue Sénac
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 50-80



AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac
Tél. : Lycée 71-89



44, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 15.00 15.01
Télégrammes : MAÏAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



Tél. Lycée 50.01



20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 62-04



AGENCE DE MARSEILLE
89, Boulevard Longchamp
Téléph. National 25 19



117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59



120, Boulevard Longchamp
Tél. N. 11-60



FILMS Angelin PIETRI
76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19



D. BARTHÈS
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 38-16
(2 lignes)



54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13 - Adresse Télég
FILMSONOR MARSEILLE



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE
EUROPÉENNE
52, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 7-85

Les Productions
FOX EUROPA
Distributeurs de



AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10

Les Productions
FOX EUROPA
Distributeurs de



AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10

ET LES AGENCES REGIONALES